

À l'École Cap sur l'Avenir, notre code de vie fait appel à trois valeurs de base : le respect (la collaboration), l'autonomie (la responsabilisation) et la fierté, à travers l'engagement identitaire, en la langue française et au bien-être de tous. Pour se faire, l'École Cap sur l'Avenir vise à dispenser, pour tous ses élèves, une éducation de langue française de qualité et diversifiée. Elle s'engage, tout au long du parcours académique de ses apprenants, à offrir des occasions afin de promouvoir la culture francophone.

Afin que de créer un milieu agréable et bienveillant qui encourage l'apprentissage chez tous, les apprenants et les membres du personnel prendront connaissance et s'engagent à respecter le Code de vie de l'école.

Accueil

- Le membre du personnel qui accueille l'apprenant prend la responsabilité de lui remettre la carte de temps en lui saluant.
- L'élève se présente en classe, demande sa leçon (au besoin, donc si ce n'est pas sur un site web) et fait son travail.

Routine

- Avertis l'école lors des absences;
- Fais signer sa fiche quotidienne pour chacune des leçons et périodes de travail;
- Arrive prêt et apte à travailler avec ses outils de travail;
- Demande de l'aide au besoin et mets l'effort nécessaire pour accomplir son travail;
- Un membre du personnel signera la fiche de présence quotidienne à la requête de l'apprenant selon sa discrétion afin d'indiquer le niveau de productivité de l'apprenant;
- Pour la pause, un membre du personnel assurera une surveillance;
- L'apprenant dîne à l'école (un dîner est servi tous les jours) **OU** l'apprenant quitte pour le dîner (**AVEC** permission des parents pour les apprenants d'âge minoritaire) et reviens pour les classes de l'après-midi prêt à travailler à 13 h 15.

Respect

- Évite les démonstrations affectueuses à l'école;
- Respecte les attentes du code vie quant à la tenue vestimentaire (voir à la prochaine page la section portant sur la tenue vestimentaire)
- Respecte la zone personnelle des autres;
- Respecte la propriété de l'école et garde son environnement propre;
- Respecte les classes de travail selon les cours choisis;
- Respecte les règlements de sécurité établis par l'école;
- Respecte tout le monde en utilisant un **langage approprié**. Démontre une politesse envers les invités, le personnel, les autres apprenants. Se comporte de façon à ne pas nuire à l'apprentissage des autres;
- Respecte le bruit dans les classes, les corridors et la cafétéria;
- S'il est reconnu qu'on puisse faire des erreurs, il faut aussi les réparer;
- Répare ses gardes lorsqu'on une erreur est commis.

Politesse

- Réponds à l'accueil d'un membre du personnel ou d'un apprenant;
- Parle en français à l'école;
- Accepte les conséquences de ses actions.

Départ

- Remets sa carte de temps signée au membre du personnel qui travaille au bureau en fin de journée afin d'obtenir ses billets d'autobus, au besoin et si l'élève a obtenu toutes ses signatures.



Déroulement de l'école et attente/Règlement/Code de vie

Assiduité : À l'École Cap sur l'Avenir, nous croyons que le succès académique a un lien direct avec l'éthique de travail, l'assiduité et la participation en salle de classe. L'élève doit arriver à temps et éviter les absences sans raison valable. Les absences affectent le rendement; l'élève manque une opportunité d'apprentissage qui ne peut être reproduit chaque fois qu'il ou elle s'absente de l'école. **L'élève qui suit le programme régulier, donc qui ne suit pas des cours indépendants (qui est seulement pour l'élève qui a 18 ans +) doit compléter 110 heures par cours à l'école secondaire pour recevoir un crédit.** Il est à noter que si l'élève s'absente trop souvent il / elle est à risque de ne pas réussir son cours. Des interventions seront prises avec l'élève pour essayer d'éviter un échec, **mais l'élève est tout de même responsable de son rendement**, donc si l'élève ne se présente pas et ne fait pas le travail, l'élève ne peut pas réussir ses cours. De plus, si les absences sont trop élevées ou s'il y a une absence prolongée, le dossier de l'élève mineure (moins de 18 ans) sera référé à l'agent d'assiduité. Quant à l'élève majeure (plus de 18 ans), si l'élève a une absence prolongée de 15 jours, **l'élève sera automatiquement retiré du registre dès le lendemain de son dernier jour de présence.**

Règlements :

Le français parlé à l'école : Nous nous attendons que l'élève s'engage à communiquer en français.

Cellulaire : L'usage personnel du téléphone cellulaire n'est pas permis durant les heures de classe, seulement à la pause et à l'heure du dîner à l'exception des cas d'urgence ou si on s'en sert en classe.

Portable : Le portable est utilisé pour travailler et non pour faire du «net surfing ».

Automobile et stationnement : Le stationnement est désigné pour le personnel de l'école.

L'école est un lieu où le respect est de rigueur : la violence, le langage et les gestes vulgaires ne sont pas tolérés.

Les noix ne sont pas permises : l'école est lieu sans noix à cause d'allergie.

Le parfum n'est pas permis : l'école est lieu sans parfum à cause d'allergie.

Tenue vestimentaire pendant la journée scolaire, ainsi que les sorties : les élèves doivent porter des vêtements qui :

- Recouvrent la poitrine, la région pelvienne et les fesses tout en étant opaques. On ne devrait pas voir les sous-vêtements;
- Ne représentent pas ou ne font pas la publicité pour la consommation d'alcool, de tabac, de marijuana, de drogues ou autres substances contrôlées;
- Ne font pas la promotion de violence, d'acte criminel ou illégal, d'actes sexuels ou pornographie, de haine ou de vulgarité;
- Ne contiennent pas ou font la promotion de haine ciblant des groupes en fonction de leur race, leur couleur, leur appartenance ethnique ou culturelle, leur sexe, leur orientation sexuelle, leur identité de genre, leur appartenance religieuse, leur apparence physique, leur handicap ou tout autre groupe protégé;
- Respectent les critères de santé et sécurité selon le type d'activités éducatives (p. ex : porter un maillot de bain lors d'une activité de natation, porter des vêtements de protection lors de projets de soudure, etc.);
- Respectent les valeurs du conseil scolaire en terme de promouvoir un environnement respectueux, accueillant, équitable et inclusif aux différences sociales et culturelles;
- Ne recouvrent pas le visage de l'élève. Le visage doit être entièrement visible en tout temps. *Toute exception au code vestimentaire devra être approuvée par la direction de l'école ou son délégué et devra être conforme aux politiques et aux valeurs du Conseil scolaire ainsi qu'à la Charte canadienne de droits et libertés et au Code des droits de la personne.

J'atteste que j'ai lu, compris et accepte les règlements de l'école.

Signature de l'élève

Date

Signature d'un parent/tuteur

Date

Attentes comportementales

- Travailler ses cours à chaque jour et montrer le progrès à son enseignant avant de quitter;
- Se conduire avec politesse et respect avec tout le monde à l'école (élèves et adultes);
- Contacter l'école pour toutes absences.

Aires de vie/Valeur	Fierté	Autonomie	Respect
Toilettes	<ul style="list-style-type: none"> - Je tire la chasse d'eau au besoin une deuxième fois; - Je dépose le papier brun dans la poubelle verte; - Je garde les lieux propres (murs, portes). 	<ul style="list-style-type: none"> - Je vais directement aux toilettes et je retourne directement en classe; - Je prends 20 secondes pour me laver les mains. 	<ul style="list-style-type: none"> - Je respecte l'intimité des autres et la mienne; - Je respecte le fait que d'autres doivent aller à la toilette, ce n'est pas un temps de jouer au téléphone.
Corridors	<ul style="list-style-type: none"> - Je circule calmement et en silence. 	<ul style="list-style-type: none"> - Je vais directement en classe ou lieu destiné sans arrêt. 	<ul style="list-style-type: none"> - Je respecte les classes qui travaillent pendant mes déplacements.
Dîner	<ul style="list-style-type: none"> - Je mange la bouche fermée; - Je garde ma place propre; - Je reste assis à ma place; - Je fais ma vaisselle. 	<ul style="list-style-type: none"> - Je parle à voix douce aux amis à côté de moi; - Je reste assis jusqu'au signal du surveillant; - Je parle en français. 	<ul style="list-style-type: none"> - Je garde mes mains et mes pieds pour moi; - Je parle sans sacrer et insulter les autres.
Rassemblements et activités à l'intérieur ou à l'extérieur de l'école	<ul style="list-style-type: none"> - Je garde le calme lors des assemblées; - J'écoute et je regarde la personne qui parle. 	<ul style="list-style-type: none"> - J'entre et je quitte en silence et au signal de l'enseignant; - Je reste assis à ma place pendant toute la présentation. 	<ul style="list-style-type: none"> - Je démontre de l'intérêt; - J'applaudis respectueusement; - Je parle en français; - Je ne sacre pas.
En classe	<ul style="list-style-type: none"> - Je maintiens une attitude positive face à la tâche; - Je fournis l'effort; - Je participe aux discussions en partageant des commentaires positifs et pertinents; - Je parle en français; - J'utilise un langage approprié. 	<ul style="list-style-type: none"> - Je prends soin de mes effets personnels; - Je m'empresse de prendre le matériel nécessaire; - Je garde le calme; - J'accomplis mes travaux avec soin et les remets à temps; - Je me mets à la tâche rapidement; - Je remets mes travaux dans les délais fixés. 	<ul style="list-style-type: none"> - Je respecte l'opinion des autres; - J'accepte le droit à l'erreur; - Je suis les directives de l'enseignant; - Je parle à voix basse et de façon respectueuse; - J'attends un signal de l'enseignant avant de parler (pas tout le monde en même temps).

Un doux rappel :

- ⊗ Les noix ne sont pas permises.
- ⊗ Le parfum n'est pas permis.

<u>Informations additionnelles</u>
Cellulaire de l'élève :
Courriel de l'élève :

L'école est un lieu sécuritaire.

Tout comportement qui menace la sécurité psychologique ou physique des élèves ou du personnel est interdit :

- harcèlement;
- intimidation;
- abaissement de l'autre;
- bousculade;
- jambette;
- brutalité.

Selon la NPP 145, Discipline progressive et promotion d'un comportement positif chez les élèves, il pourrait avoir une suspension lorsque le comportement de l'élève dérange le climat scolaire positif. La direction d'école examine s'il doit suspendre l'élève qu'il croit s'être livré à l'une ou l'autre des activités suivantes pendant qu'il se trouvait à l'école ou qu'il prenait part à une activité scolaire, ou dans d'autres circonstances où le fait de se livrer à l'activité aura des répercussions sur le climat scolaire.

Voici les activités pouvant mener à une suspension :

- Menacer verbalement d'infliger des dommages corporels graves à autrui;
- Être en possession d'alcool, de drogues illicites ou, à moins que l'élève ne soit un consommateur de cannabis thérapeutique;
- Être en état d'ébriété ou, à moins que l'élève ne soit un consommateur de cannabis thérapeutique, sous l'emprise du cannabis;
- Dire des grossièretés à un enseignant ou à une autre personne en situation d'autorité;
- Commettre un acte de vandalisme qui cause des dommages importants aux biens scolaires de son école ou aux biens situés sur les lieux de celle-ci;
- Pratiquer l'intimidation;
- Faire subir à autrui une agression physique qui cause des dommages corporels mineurs;
- Refuser de se comporter selon le code de vie de l'école;
- Se livrer à une autre activité pour laquelle la direction peut suspendre un élève aux termes d'une politique du conseil.

L'élève qui reçoit une suspension externe doit quitter le terrain scolaire et ne pas y revenir pendant la durée de la suspension (ceci inclut toutes les activités parascolaires durant ou après les heures de classe). L'administration a la responsabilité d'informer les enseignants de l'élève de sa suspension. Le personnel enseignant a la responsabilité de communiquer à l'élève les travaux assignés pendant la suspension. L'élève est responsable de s'assurer qu'il complète ses travaux scolaires.

Voici les activités devant mener à une suspension :

- Être en possession d'une arme, notamment une arme à feu;
- Se servir d'une arme pour infliger ou menacer d'infliger des dommages corporels à autrui;
- Faire subir à autrui une agression physique qui cause des dommages corporels nécessitant les soins d'un médecin;
- Commettre une agression sexuelle;
- Faire le trafic d'armes ou de drogues illicites;
- Commettre un vol qualifié;
- Donner de l'alcool ou du cannabis à un mineur;
- Pratiquer l'intimidation, si les circonstances suivantes sont réunies :
- L'élève a déjà été suspendu pour avoir pratiqué l'intimidation;
- La présence continue de l'élève dans l'école représente un risque inacceptable pour la sécurité d'une autre personne;
- Se livrer à une autre activité qui est motivée par des préjugés ou de la haine fondée sur des facteurs tels que la race, l'origine nationale ou ethnique, la langue, la couleur, la religion, le sexe, l'âge, la déficience mentale ou physique, l'orientation sexuelle, l'identité sexuelle ou l'expression de l'identité sexuelle;
- Se livrer à une autre activité qui, aux termes d'une politique du conseil, est une activité pour laquelle la direction d'école doit suspendre un élève et donc mener une enquête, conformément à la présente partie, pour établir s'il doit recommander au conseil de renvoyer l'élève.

J'atteste que j'ai lu, compris et accepte les règlements de l'école.



Signature de l'élève

Date

Signature d'un parent/tuteur

Date